

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 15 JUILLET 2024

D2024-72

Régie de recettes du Plan  
d'eau

Modification du montant  
du fonds de caisse

Rapporteur : Jean Claude  
ARNAUD

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	19	22

Vote POUR	22
Vote CONTRE	0
Abstention	0

Date de la Convocation : 9 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Michel BERTHET.

**Présents** : Jean-Claude ARNAUD, Michel BERTHET, Federico BIANCHINO, Marina BROSSETTE, Céline CARREIRO, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Christèle DUMONT-PLATEL, Nathalie DUMORD, Patrice DUPONT, Marjolaine FRANÇAIS-DUMONT, Fabienne FARGEOT-MENEZES, Annick GUYON, Jean-Luc PAQUELIER, Patrice PERNOT, Coralie SANGOY, Pierre SIGNORET, Julien STOYE, Vincent THIBERT.

**Absents** : Valentin CARRERAS (pouvoir à Michel BERTHET), Ludovic MORAND (Pouvoir à Julien STOYE), Cyrille BOUCHY (pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER), Ludivine DE OLIVEIRA LEONES.

Vu décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1956 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales autorisant le maire à créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

Vu la délibération n°241-2021 en date du 9 juin 2021 créant la régie de recettes du Plan d'eau ;

Considérant qu'il convient pour faciliter l'encaisse du plan d'eau d'augmenter le montant du fonds de caisse;

Vu l'avis conforme du comptable public en date du 16 juin 2023;

Monsieur Jean-Claude ARNAUD propose :

De modifier le montant du fonds de caisse de 75,00€ indiqué à l'article 6 de la délibération n°D2023-29 en date du 23 juin 2023 et de le porter de à 150,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER**, l'augmentation du montant du fonds de caisse de la régie du plan d'eau et porte ce montant à 150,00 € ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout acte nécessaire à la présente délibération

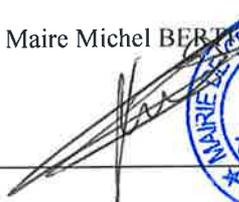
Le secrétaire de séance  
Céline CARREIRO



Le Maire  
Michel BERTHET



Acte contresigné le 17 juillet 2024  
Le Maire Michel BERTHET



Acte télétransmis au contrôle de légalité  
le 17 juillet 2024.....  
Acte affiché le .....